

La croyance au destin

Extrait du livret : Les fondements de la croyance 'Oussoulol imâne' du Shaykh Mouhammed Ibn Sâlih El-Outhaymîne (Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde).

Traduit par Abou-abdillâh El-wahrâni (✉ : dr.miloud@gmail.com)

Fait à Montréal le 13 Rajab 1427 = 07/08/2006.

Le destin 'Qadar', c'est ce qu'a prévu Allah pour Ses créatures selon Sa pré-connaissance et Sa Sagesse.

La Croyance au destin comprend quatre éléments :

Le premier : Croire qu'Allah connaît toute chose, de façon globale et détaillée , continuellement et infiniment (passé et futur) ' abadan wa azalan', soit concernant Ses actes ou ceux de Ses serviteurs.

Le deuxième : Croire qu'Allah a écrit cela sur la tablette préservée 'el-lawh el-mahfoudh ' ; et au sujet de ces deux points, Allah a dit : « Ne sais- tu pas qu'Allah sait ce qu' il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile. » (sourate Al-Hajj[22],v70).

Aussi dans l'authentique de Mouslim, Abdoullah Ibn 'Amr Ibn El-'Ass (qu'Allah les agrée) dit : J'ai entendu le messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire : « Allah a écrit la prédestination de toutes les créatures, cinquante mille ans avant qu'Il ne crée les cieux et la terre ».

Le troisième : Croire que tout ce qui existe n'existe que par la volonté d'Allah (exalté soit-Il), que ce soit concernant Ses œuvres à Lui ou à celles de Ses créatures.

Allah dit en ce qui concerne Ses œuvres : « Ton Seigneur crée ce qu' Il veut et Il choisit » (sourate Al-Qasas[28],v68).

Il dit aussi : «Et Allah fait ce qu' Il veut. » (sourate 'Ibrâhîm[14],v27).

Il dit aussi : « C'est Lui qui vous donne forme dans les matrices comme Il veut. » (sourate Âl-'Imrân[3],v6).

Concernant les œuvres de Ses créatures, Allah (exalté soit-Il) dit : « Si Allah avait voulu, Il leur aurait donné l' audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattu. » (sourate An-Nissâ'[4],v90).

Il dit aussi : « Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l' auraient pas fait; laisse- les donc avec ce qu' ils inventent. » (sourate Al-An'âm[6],v112).

Le quatrième : Croire que toutes les choses qui existent sont des créatures d'Allah, leurs êtres, leurs attributs ainsi que leurs mouvements.

Allah (exalté soit-Il) a dit : « Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. » (sourate Az-Zoumar[39],v62).

Il dit aussi : « et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. » (sourate Al-Fourqân[25],v2).

Il nous compte aussi l'histoire du prophète Ibrâhim (paix et salut sur lui) qui a dit à son peuple : « alors que c' est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez?" » (sourate As-Saffât[37],v96).

La croyance au destin telle que décrite ci-dessus, n'exclue pas le fait que l'individu possède une volonté pour accomplir les actions qu'il a choisi de faire, ainsi que le pouvoir de les réaliser. Car la législation, ainsi que la réalité vécue prouvent à tout deux cette vérité concernant l'individu.

Quant à la législation : Allah (exalté soit-Il) a dit, au sujet la volonté : « Que celui qui veut prenne donc refuge auprès de son Seigneur » (sourate An-Naba'[78],v39).

Il a aussi dit : « allez à votre champ comme (et quand) vous le voulez » (sourate Al-Baqara[2],v223).

Et Il dit concernant le pouvoir : « Craignez Allah, donc autant que vous pouvez » (sourate At-Taghâboun[64],v16). Il a dit aussi : « Allah n' impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu' elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. » (sourate Al-Baqara[2],v286).

Quant à la réalité vécue : toute personne sait qu'elle possède une volonté et un pouvoir avec lesquels elle accomplit des actions ou les délaisse. Elle sait aussi faire la différence entre ce qui se produit par sa volonté, comme la marche et ce qui se produit involontairement de sa part comme le tremblement de son corps. Mais il faut souligner que la volonté et le pouvoir de la créature ne se réalisent que grâce à la volonté et au pouvoir d'Allah (exalté soit-Il). Allah a dit : « pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, (Lui), le Seigneur de l'Univers. » (sourate Al-Takwîr[81],v28,v27). Car l'univers en son entier est le royaume d'Allah (exalté soit-Il). Il ne peut donc se produire quelque chose dans Son royaume, sans Sa connaissance et Sa volonté.

La croyance au destin comme nous venons de le décrire, ne donne au serviteur aucune excuse pour délaisser des obligations ou commettre des interdits. Ce genre d'excuses est réfutable par les preuves suivantes :

La première : la parole d'Allah (exalté soit-Il) : « Ceux qui ont associé diront: "Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit. "Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis: "Avez- vous quelque science à nous produire? vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir". (sourate Al-An'âm[6], v148). Si le destin constituait une excuse valable, Allah ne les aurait pas puni.

La deuxième : la parole d'Allah (exalté soit-Il) : « en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage. » (sourate An-Nissâ'[4],v165). Si l'excuse du destin était valable pour les désobéissants, cette dernière n'aurait pu être annulée par l'envoi des messagers. Car la désobéissance après leur envoi se fait aussi par la prédestination d'Allah.

La troisième : Ce qui a été rapporté par El-Boukhâri et Mouslim d'après Ali Ibn-Abi-Tâlib (qu'Allah l'agrée), le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « À chacun d'entre vous est déjà réservé une place en Enfer ou au Paradis ». Un homme a alors rétorqué : alors ne devrions nous pas compter sur cela et laisser faire, Ô messager d'Allah ?. Il a répondu : « Non ! travaillez, la voie est facilité pour chacun, puis il a récité : « Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur » (le verset) ».

Dans la version de Mouslim : « Pour chacun est facilité la voie pour laquelle il a été créé ».

Le messager (paix et salut sur lui) a donc ordonné de travailler et a interdit de laisser faire les choses toutes seules en comptant sur le destin.

La quatrième : Allah (exalté soit-Il) a ordonné des choses et en a interdit d'autres, et a responsabilisé l'individu que de ce qu'il peut accomplir.

Allah exalté a dit : « Craignez Allah, donc autant que vous pouvez » (sourate At-Taghâboun[64],v16).

Il a aussi dit : « Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. » (sourate Al-Baqara[2],v286).

Si l'individu était contraint et obligé d'accomplir ses actions, il serait alors chargé de choses dont il ne peut se libérer. Et ceci est certainement nul et dénué de sens.

C'est pour cela que lorsque la personne commet un interdit par ignorance, par oubli, ou par contrainte; elle ne commet pas de péché car elle est excusée.

La cinquième : le destin est un secret caché qu'aucune créature ne connaît. En effet on ne connaît ce qui nous a été prédestiné qu'après que l'évènement se produise. On notera aussi que la volonté de la personne précède son action, et cette volonté n'est aucunement basé sur la connaissance du destin. C'est pourquoi aucun individu ne peut s'excuser par le destin, car on ne peut s'excuser avec une chose dont on ne sait rien.

La sixième : Nous constatons que l'individu fait ce qu'il faut et s'investit pour réaliser ce qui lui est profitable dans ce bas monde. Il n'irait jamais vers ce qui lui serait nuisible et détestable en prônant le destin comme excuse. Pourquoi délaisse t-il alors ce qui lui est

profitable pour l'au-delà et commet-il des péchés en présentant le destin comme excuse ? ces deux choix ne sont-ils pas du même type?

Voici un exemple pour éclaircir le sujet : Supposons qu'une personne est face à deux chemins. Le premier chemin va vers un pays plein de désordre, avec des meurtres, pillages, viols, peur et famine.

Le deuxième chemin va vers un pays civilisé, plein de sécurité avec une facilité de vie et un respect total des droits et biens de chacun. Quel chemin va-t-il choisir alors?

Il choisira certainement le deuxième chemin. Il est impossible qu'une personne raisonnable choisisse le chemin qui mène au désordre et à l'insécurité tout en se justifiant avec le destin. Pourquoi alors quand il s'agit de l'au-delà, certains gens choisissent le chemin de l'Enfer et présentent le destin comme excuse?

Un autre exemple : lorsqu'un médicament est prescrit à un malade, il le prend même si ça lui déplaît. Aussi lorsqu'un aliment nuisible à sa santé lui est interdit, il le délaisse même s'il apprécie cette nourriture. Il fait cet effort en espérant la guérison et la bonne santé. Et il est impossible qu'il arrête de prendre son médicament ou qu'il mange la nourriture qui lui est interdite, en se justifiant par le destin. Pourquoi alors les gens délaissent-ils les commandements d'Allah et de Son messager ou commettent-ils les interdits d'Allah et de Son messager, en s'appuyant sur l'excuse du destin ?.

La septième : Supposons que celui qui délaisse ses obligations ou commet des péchés en présentant le destin comme excuse, se fasse attaquer par quelqu'un qui le maltraite, lui manque de respect et vole son argent. Puis lui dit : ne me blâme pas, je ne t'ai agressé que par le destin préétabli par Allah. L'agressé n'acceptera jamais cette justification. Pourquoi n'accepte-t-il pas la justification du destin lorsqu'il se fait agresser et utilise lui, cette même justification lorsqu'il transgresse la loi et le droit d'Allah (exalté soit-Il) ?.

Il est rapporté que le commandeur des croyants Omar Ibn-El-Khattâb (qu'Allah l'agrée) a ordonné de couper la main d'un voleur qui méritait la sanction. Le coupable s'écria : arrêtez Ô commandeur des croyants, car je n'ai volé que par le destin d'Allah. Omar lui rétorqua : Nous aussi, nous couperons que par le destin d'Allah (exalté soit-Il).

La croyance au destin apporte plusieurs bénéfices :

Le premier : le croyant compte uniquement sur Allah (exalté soit-Il) lorsqu'il réalise une action. Il ne compte pas sur les moyens utilisés pour réaliser son but, car toute chose est prédestinée par Allah (exalté soit-Il).

Le deuxième : le croyant ne se remplit pas d'orgueil lorsque son objectif est atteint. Car sa réalisation n'est qu'un bienfait d'Allah (exalté soit-Il), selon ce qu'Il lui a prédestiné comme bien et réussite. Son orgueil lui fera oublier de remercier Allah.

Le troisième : le croyant trouve la paix et le repos de son âme vis à vis de ce qui lui arrive au cours de sa vie. Il n'est pas inquiet lorsqu'il n'arrive pas à réaliser son désir ou lorsqu'il lui arrive un malheur. Car tout cela fait partie du destin écrit par Allah

possesseur des cieux et de la terre. À ce sujet, Allah (exalté soit-Il) dit : « Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloriole. » (sourate Al-Hadîd[57],v22-23).

Le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Surprenant est le cas du croyant, car son cas est tout bénéfique. Et cela ne concerne que le croyant. S'il lui arrive un bonheur, il remercie Allah et en sera récompensé. Et s'il lui arrive un malheur, il patiente et endure et en sera récompensé. » (rapporté par Mouslim).

Sur la question du destin, deux groupes se sont égaré :

Le premier : les fatalistes 'jabriya' qui ont prétendu que l'individu était obligé et contraint d'accomplir ses actions, et qu'il n'avait aucune volonté ni puissance.

Le deuxième : les négateurs du destin 'qadariya' qui ont prétendu que l'individu était autonome dans sa volonté et capacité pour accomplir ses actions. Ils ont prétendu que la volonté d'Allah n'a aucune influence sur lui.

La réfutation des propos du premier groupe (les fatalistes) se fait par la législation, ainsi que par la réalité vécue :

Quant à la législation : Allah (exalté soit-Il) a attribué à l'individu une volonté propre, ainsi qu'une capacité à réaliser ses actes.

Allah a dit : « Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. » (sourate Âl-'Imrân[3],v152).

Il a aussi dit : « Et dis: "La vérité émane de votre Seigneur". Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut qu'il mécroie. Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. » (sourate Al-Kahf[18],v29).

Il dit aussi: « Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. » (sourate Foussilat[41],v46).

Quant à la réalité vécue : Chaque personne sait faire la différence entre ses actes volontaires qu'elle choisit de réaliser par son vouloir, comme le fait de manger, boire, vendre et acheter. Et entre ce qui lui arrive involontairement, comme le fait de trembler à cause d'un excès de fièvre ou le fait de tomber d'un endroit élevé. Dans la première situation, elle est actrice volontaire qui choisit par sa propre volonté sans aucune obligation externe. Et dans la deuxième situation, elle n'a aucun choix et subit ce qui lui arrive.

La réfutation des propos du deuxième groupe (les négateurs du destin) se fait par la législation, ainsi que par la raison :

Quant à la législation : Allah (exalté soit-Il) est le Créateur de toute chose, et tout n'existe que par Sa volonté. Il nous a enseigné dans Son livre que les actions de Ses créatures se produisent par Sa volonté. Allah (exalté soit-Il) a dit : « Et si Allah avait

voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretenus, après que les preuves leur furent venues; mais ils se sont opposés: les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretenus; mais Allah fait ce qu' Il veut. » (sourate Al-Baqara[2],v253).

Il dit aussi : « Si Nous voulions, Nous apporterions à chaque âme sa guidée. Mais la parole venant de Moi doit être réalisée: "J'emplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis". » (sourate As-Sajda[32],v13).

Quant à la raison : l'univers dans son entier est le royaume d'Allah (exalté soit-Il). La créature faisant partie de cet univers est aussi une propriété d'Allah (exalté soit-Il). Elle ne peut donc agir dans ce royaume sans la permission et la volonté de celui qui possède ce royaume.

Document issu du site Internet : <http://salafiya.site.voila.fr/>
Toute utilisation commerciale de ce document nécessite l'autorisation de son auteur